

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
ARRONDISSEMENT DE DINAN

### **ARRETE n° 169/2022**

#### **Règlementant le stationnement sur la commune de Plévenon Dans le cadre de la course « la Route du Rhum »**

Le Maire de la commune de Plévenon,

Vu le Code général des collectivités territoriale,  
Considérant qu'à l'occasion du départ de la « Route du Rhum » le mercredi 9 novembre 2022, il y a lieu de réglementer le stationnement sur la commune.

#### **ARRETE**

**Article 1 :** Le stationnement est interdit le mercredi 9 novembre 2022 de 7h00 jusqu'à 19h00 en raison de l'évènement « La Route du Rhum » aux endroits suivants :

- Sur la route communale entre le Fort La Latte et le Cap Fréhel dite Route Hourdin
- Sur le chemin des Sévignés

**Article 2 :** Le stationnement sur le parking de la Teignouse (parking du phare) est interdit du mardi 8 novembre 2022 à 19h00 jusqu'au mercredi 9 novembre à 19h00.

**Article 3 :** Le stationnement dans le bourg de PLEVENON est interdit le long des voies, sur les RD 34 et RD 117 le mercredi 9 novembre 2022 de 7h00 jusqu'à 19h00, reste autorisé le stationnement sur les parkings (Place de la Mairie, place de la Libération, parking de la salle des fêtes)

**Article 4 :** Le parking randonneurs et camping-cars reste autorisé au stationnement avec interdiction de sortir de celui-ci à tout véhicule le jour de la manifestation entre 7h00 et 19h00.

Le camping du Cap Fréhel sera réservé au stationnement des véhicules légers à l'exclusion des camping-cars.

**Article 3 :** Le secrétariat est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Dinan et copies transmises à la préfecture et à la gendarmerie de Matignon.

Le présent arrêté sera affiché aux endroits habituels.

Fait à PLEVENON  
Le 8 novembre 2022  
Le Maire,  
Hervé VAN PRAAG

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
à la Sous-Préfecture le : 08/11/2022  
Le Maire

